



## **Méthodologie :**

Le rapport précédent ne faisait état d'aucune méthodologie.

Pour ce présent rapport, CALIDRIS présente très succinctement le test pour calculer le taux de découverte qui serait de 79 % ( l'observateur détecterait 7,9 cadavres sur 10) et le taux de persistance des cadavres qui s'établirait à 8,1 jours.

Compte tenu de la présence de charognards sur les lieux et, naturellement, d'insectes nécrophages, **ce taux de persistance semble très élevé et probablement sur-estimé.**

Le taux des surfaces réellement prospectées n'a pas été calculé. Or, il est évident qu'à la saison où est réalisée ce suivi ( fin du printemps et été notamment), des parcelles ne seront pas inspectées en raison de la densité de la végétation dans ce secteur voué à la culture céréalière. Dès lors, l'absence de calcul de ce taux entache gravement la crédibilité des résultats.

## **Cadavres retrouvés :**

- 1 chauve-souris : pipistrelle indéterminée
- 1 plumée de faisan

D'autres plumes sont retrouvées mais CALIDRIS les attribue à des prélèvements de chasseurs dont la plate-forme de l'éolienne serait le point de ralliement !

## **Conclusion de Calidris :**

Il conclut à une mortalité insignifiante et de ce fait, il s'autorise à ne pas évaluer la mortalité réelle du parc.

**« Compte tenu du très faible nombre de cadavre trouvé au pied des éoliennes, il n'apparaît pas judicieux de réaliser une estimation de la mortalité selon les formules de Huso ou autre. En effet la très faible taille de l'échantillon donne des marges d'erreurs irréalistes. (.....)**

**Par conséquent on peut considérer comme l'indiquait Huso en 2017 lors de la CWW à Estoril, qu'en l'état des données l'absence (ou quasi absence) de preuve de mortalité équivaut à la preuve de l'absence (ou quasi absence). »**

## COMMENTAIRE ;

Le suivi commence le 25 mai. Aucune sortie donc au début du printemps lors des migrations prénuptiales.

Les surfaces réellement prospectées n'ont pas été calculées

Le taux de persistance ( plus de 8 jours ! ) est manifestement sur évalué. Une pipistrelle commune adulte pèse autour de 5 grammes, une pipistrelle de Kulh 6 grammes, un roitelet de 5 à 7 grammes : comment d'aussi minuscules cadavres subsisteraient-ils 8 jours et ne seraient pas la proie quasi-immédiate des insectes nécrophages ou de charognards tels que les corvidés, les rapaces, le renard, la fouine?

Pour toutes ces raisons ce rapport de CALIDRIS n'est pas crédible.

Incompétence ? Complaisance extrême envers l'exploitant qui redoute naturellement des contraintes en cas de mortalité avérée ?

En tout état de cause, l'hétéroclité des suivis de mortalité, l'absence de protocoles stricts et contraignants, le lien de subordination du bureau d'études à l'exploitant qui le rétribue, l'absence de réaction de l'inspection de l'environnement, tout cela pose question

Aucun test n'est pratiqué pour évaluer le taux de détection des cadavres par le chercheur.

On n'en saura pas davantage sur la persistance des cadavres sur les lieux avant qu'ils ne soient dévorés ou emportés par les charognards. Curieusement, en guise de conclusion, CALIDRIS note

qu'il trouve au pied des éoliennes des crottes de chien, de renard et de fouine et observe une buse qui rôde pour en conclure que le lieu est fréquenté par des charognards.

Les surfaces réellement prospectées ne sont pas calculées ! En effet, certaines parcelles pouvaient être inaccessibles à l'observateur si toutefois celui-ci est venu sur les lieux ( on en douterait presque tellement ce rapport est d'une invraisemblable indigence)

Résultat : aucun cadavre n'est retrouvé au cours de cet étrange suivi.

Et CALIDRIS de conclure :

**« il apparait que l'absence de mortalité constatée dans le cas de ce suivi montre que le risque est des plus limité et biologiquement non significatif sur la période d'observation sur les éoliennes étudiées.  
En outre en l'absence de donnée, il est impossible d'extrapoler une quelconque mortalité quelle que soit la formule mathématique qui serait utilisée. »**

#### COMMENTAIRE :

2 éoliennes seulement contrôlées sur les 6 que compte ce parc, aucun suivi au printemps et au début de l'été, des méthodes inconnues ou inexistantes pour la réalisation du suivi, des commentaires sans intérêt, une conclusion irrecevable au regard de l'absence totale de critères sérieux de travail : une telle indigence ne devrait pas rester sans conséquences pour ce bureau d'études et ce promoteur qui l'emploie. On peut aussi s'interroger sur le manque de réaction de l'inspection de l'environnement à la réception de ce rapport bâclé.